

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 056-265601245-20240409-202429-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-29

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	8	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf avril, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, GAILLARD Matthieu.

Absents : DE FOUGEROLLES May donne pouvoir à Roland TOURNIER - LE ROUX Frédéric donne pouvoir à François LE ROUX

Date de la convocation :

4 avril 2024

Date d'affichage :

4 avril 2024

Objet de la délibération :

Secrétaire de séance : LE BERRE Claudine

PARTICIPATION
ANNUELLE
A L'AIP

Conformément au Conseil d'Administration de l'AIP du 13 mars 2024, la participation des collectivités insulaires pour 2024 est fixée sur la base de 4,35€ par habitant (population DGF définie à l'art. L2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales recensée au 31 décembre 2023), soit 440 habitants DGF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** le versement de la somme de 1 914 € à l'association « Les Îles du Ponant ».

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

Philippe LE FUR
Mairie de l'Île de Houat